

DECLARATION DE BOYCOTT AU CTL DU 21 JANVIER 2019

Monsieur le Président,

Dans un contexte particulier de mobilisations citoyennes nées des injustices fiscales et sociales, dans une période de mise en place du Prélèvement à la Source, vous conviez les organisations syndicales en seconde convocation d'un CTL visant à entériner la déclinaison au niveau départemental du projet de loi de finances 2019.

Ce dernier vise une nouvelle fois très prioritairement la DGFIP avec un effort contributif de 2 130 postes, soit 47 % du volume total des suppressions d'emplois de la Fonction Publique d'État, qui se rajoutent aux 38 000 postes déjà liquidés depuis 2002. Comme l'an dernier, vous validez une nouvelle purge de 25 emplois pour le département qui va venir s'ajouter aux précédentes.

Nous avons appris que les n°1 ont participé à une réunion à Bercy mi-décembre pour une présentation du cahier des charges de la DGFIP à réaliser d'ici 2021. En voici un extrait :

- Nombre de trésoreries divisé par 10 sur l'ensemble du réseau
- Disparition des SIE et SIP dont les effectifs sont inférieurs à 50 agents
- Diminution de 10 à 20% des effectifs des Directions en fonction de leur taille (10 pour les petites et 20 pour les plus importantes)

" Quand ont veut se débarrasser de son chien : on dit qu'il a la rage". Ce vieil adage demeure aujourd'hui tristement d'actualité. Le Gouvernement d'Édouard Philippe et le Président Macron ne s'y prendraient pas autrement vis-à-vis de la DGFIP s'ils n'avaient comme projet d'organiser un démantèlement progressif.

Malgré l'utilité de nos emplois et de nos missions, l'agent des finances publiques est le bouc émissaire de la dette publique.

Les agents et les usagers sont les grandes victimes de cette évolution. Les premiers ont ainsi beaucoup moins de temps pour effectuer plus de travail, dans un cadre de plus en plus contraint par le management, les seconds (contribuables ou collectivités locales) subissent aussi ces évolutions néfastes, avec des délais d'attente interminables dans les accueils, que ces derniers soient physiques ou téléphoniques, accentués par l'éloignement lié aux décisions de fermeture ou de transfert de services.

Ces nouvelles suppressions d'emplois vont donc encore aggraver les conditions d'exercice des missions de la DGFIP ainsi que les conditions de vie au travail, alors même que le stress au travail n'a jamais été aussi présent, contraignant l'administration à la mise en place d'abord de l'observatoire de la veille sociale des risques psychosociaux, puis maintenant depuis la rentrée 2018, de la plateforme « pro-consulte » d'écoute et de soutien psychologique. Les agents sont fatigués, surchargés, démotivés. Ils se sentent déconsidérés.

Les années passent et nous avons la fâcheuse impression que vous nous chantez toujours la même rengaine. À la Direction Régionale des Finances Publiques de Martinique, les réformes s'enchaînent, les années s'écoulent et la santé des agents est de plus en plus en danger. Et ce n'est peut être pas fini.

6 structures ont été fermées en moins de 3 ans. Plus de 180 emplois supprimés en 9 ans sans parler des départs à la retraite non remplacés.

En 2017, les suppressions avaient pour motif le PAS, en 2019 vous nous resservez le même argumentaire.

Dans le cadre des ASR, les transferts de missions se font sans apport d'agents nécessaire à leur accomplissement. Le SIP du Marin est le parfait exemple avec l'ASR 2019. Mais, vous avez l'habitude du mensonge. C'était déjà le cas lors du transfert des missions de la Trésorerie du Saint-Esprit.

La fusion de l'Enregistrement et du SPF se passe mal, le retard accumulé témoigne de votre manque de discernement.

À aucun moment vous ne vous inquiétez de savoir comment les agents atteindront les objectifs que vous leur fixez ni dans quelles conditions. Avec le PAS, réforme si emblématique, que devient le CSP, que devient D2, que deviennent le contentieux et le gracieux ? Nous vous le rappelons chaque mission non réalisée est génératrice, à plus ou moins court terme, d'accueil... Toujours l'accueil...

Une fois de plus, SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES déplore le manque de sérieux dans le traitement des dossiers, vous présentez des tableaux avant et post PLF en incohérence les uns avec les autres. Vous présentez des documents mentionnant la suppression d'1 A et 1C à St-Pierre, d'autres annoncent 1B et 1 C.

Pour un vrai dialogue social sur l'emploi, les représentants du personnel doivent disposer des mêmes documents que l'administration. Nous exigeons que vous nous communiquiez la charge de travail de chaque service (le SAGERFIP).

Monsieur le Président, vous avez adressé vos vœux aux agents du 972, par la voix de Solidaires Finances Publiques, ils ont aussi des vœux à vous formuler :

- que l'ensemble des agents de la DGFIP, rompus aux réformes et aux évolutions en tout genre, soient réellement reconnus et récompensés ;
- que la notion de service public, telle que les agents des finances publiques la conçoivent, l'appliquent et la défendent au quotidien, persiste pour l'égalité de tous les citoyens ;
- qu'un médecin de prévention soit rapidement nommé, afin que les agents en attente (parfois depuis longtemps) ne soient pas refoulés aux portes du cabinet médical parce que leur situation ne serait pas considérée comme urgente.

Solidaires Finances Publique Martinique désapprouve votre politique et demande que vous aussi vous défendiez nos emplois et nos missions en refusant d'appliquer aveuglément les consignes de la DG.

Nous exigeons l'arrêt immédiat des suppressions d'emplois, une véritable reconnaissance des qualifications des agents, ainsi que les moyens et les emplois adaptés à l'exercice de toutes les missions de la DGFIP.

Les représentants du personnel n'ont pas été élus pour discuter avec l'administration de l'opportunité de supprimer tel poste dans tel service plutôt qu'un autre. Les services sont aujourd'hui exsangues, les agents sont à bout, et les nouvelles suppressions d'emplois sont une véritable catastrophe pour nous tous.

Vous l'aurez compris Monsieur le président, nous ne siégerons pas à ce CTL, tant l'exaspération, la démotivation et la colère des agents sont grandes.

Nous demandons que cette liminaire soit annexée au procès verbal de ce CTL.

Les élus au comité technique local.